

Le 13 juin 2023

UNE REVALORISATION SALARIALE INDECENTE

La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Fonction Publique Territoriale a pris acte des mesures annoncées par le ministre de la Fonction Publique le 12 juin 2023. Nous tenons à exprimer notre déception quant à ces mesures, qui demeurent insuffisantes face à l'inflation actuellement en cours dans notre pays.

Nous avons sollicité auprès du ministre une série de mesures d'urgence pour pallier l'érosion du pouvoir d'achat des agents publics, dont une augmentation du point d'indice de 5% et une revalorisation des grilles salariales.

Toutefois, avec seulement 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice prévue pour le 1er juillet 2023, le gouvernement ne parvient pas à couvrir l'inflation de 5,1 % sur un an. Ainsi, le point d'indice passera de 4,85003 € à 4,9228 € brut.

Au 1er janvier 2024, un ajout de 5 points d'indice, qui représentent 24,61 € brut, est prévu pour tous les agents. Par ailleurs, les grilles de rémunération les plus basses des agents des catégories C et B seront réévaluées de 1 point à 9 points d'indice au 1er juillet 2023.

Pour les fonctionnaires de l'État et de l'Hospitalière avec un salaire inférieur à 3 250 € brut, une prime allant de 300 € à 800 € a été proposée pour maintenir leur pouvoir d'achat. Nous appelons tous les employeurs territoriaux à prendre les délibérations nécessaires afin de verser cette prime aux agents concernés.

Il est également à noter que la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est reconduite, et qu'une revalorisation du rachat des jours contenus dans le CET ouvert par les agents est prévue.

Cependant, malgré ces mesures, nous maintenons notre demande pour l'ouverture rapide d'un chantier sur les rémunérations et les carrières. Il est essentiel de redonner de l'attractivité à la Fonction Publique, qui doit rester un pilier fort et fiable de notre société.

La CFTC Fonction Publique Territoriale restera mobilisée et vigilante quant à l'évolution de cette situation, dans l'intérêt de tous les agents publics.